

SECTION 1 : IDENTIFICATION**1.1. Identificateur du produit****Forme du produit :** Mélange**Nom du produit :** VIRWITE EN POWDRE (SÉRIE 400)**Code du produit :** VIRWITE®; Cette FDS s'applique aux produits à base d'hydrosulfite de sodium VIRWITE® en poudre (Série 400) de Chemtrade en utilisant un préfixe d'une ou deux lettres (A à Z) suivi d'un code numérique à trois chiffres (100-199).**Synonymes :** Dithionite de sodium; hydro; hydrosulfite de sodium en poudre; hydro en poudre, poudres et mélanges d'hydrosulfite de sodium; sulfoxylate de sodium; acide dithioneux; sel disodique**1.2. Utilisation prévue du produit****Utilisation de la substance / préparation :** Agent réducteur.**1.3. Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable****Fabricant**

CHEMTRADE LOGISTICS INC.

155 Gordon Baker Road

Suite 300

Toronto, Ontario M2H 3N5

Pour des renseignements sur la FDS : 416 496-5856

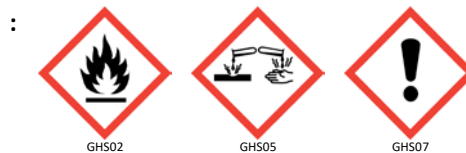
www.chemtradelogistics.com**1.4. Numéro de téléphone d'urgence****Numéro d'urgence**: Canada : CANUTEC +1 613 996-6666 / États-Unis : CHEMTREC +1 800 424-9300 /
Numéro de Chemtrade en cas d'urgence: 866 416-4404

Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, appeler CHEMTREC - jour et nuit

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification SGH**

Auto-éch. 1	H251
Tox. aiguë 4 (orale)	H302
Lésion ocul. 1	H318
Aquatique aiguë 3	H402
Aquatique chronique 3	H412

Texte complet des classes de danger et des mentions de danger : voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage SGH-États-Unis****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement****Mentions de danger**

: Danger

: H251 - Matière auto-échauffante : peut s'enflammer

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H402 - Nocif pour les organismes aquatiques.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

: P235 + P410 - Tenir au frais. Protéger de lumière du soleil.

P264 - Laver les surfaces exposées soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection et des gants de protection.

P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

VIRWITE EN POUDRE (SÉRIES 400)

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/ Vol. 77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015).

P305 + P351 + P338 - En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
P330 - Rincer la bouche.
P407 - Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes
P413 - Stocker les quantités en vrac à une température ne dépassant pas 50 °C
P420 - Stocker à l'écart des autres matières.
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

2.3. Autres dangers

Une exposition peut aggraver des troubles préexistants des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-États-Unis)

Aucune donnée disponible

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	%	Classification SGH - États-Unis
Dithionite de sodium	(N° de CAS) 7775-14-6	60 - 95	Auto-éch. 1, H251 Aquatique aiguë 3, H402 Aquatique chronique 3, H412 Pous. comb.
Sel de sodium-soufre 1S*	(N° de CAS) Propriétaire	0 - 25	Irrit. ocul. 2A, H319
Sel de carbonate*	(N° de CAS) Propriétaire	0 - 10	Tox. aiguë 4 (orale), H302 Lésion ocul. 1, H318 Aquatique aiguë 3, H402

* Une exemption a été demandée en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses du Canada. Le numéro de registre attribué à la demande est le 9980. La date de dépôt de l'exemption est le 29 avril 2016 pour les ingrédients indiqués.

La dénomination chimique précise ou le pourcentage exact de composition sont retenus comme secret commercial [29 CFR 1910.1200].

Texte complet des phrases H : voir la section 16

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers soins

Premiers soins - Général : Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit si possible).

Premiers soins après inhalation : Quand des symptômes se manifestent : se rendre à l'extérieur et ventiler la zone suspecte. Consulter un médecin si une difficulté respiratoire persiste.

Premiers soins après contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés. Tremper la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se manifeste ou persiste.

Premiers soins après contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 30 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical/Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes/lésions : Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves lésions des yeux. En contact de l'eau, libère des gaz toxiques en cas d'inhalation (du dioxyde de soufre).

Symptômes/lésions après inhalation : Une exposition prolongée peut causer une irritation. En contact de l'eau, libère des gaz toxiques en cas d'inhalation (du dioxyde de soufre).

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Une exposition prolongée peut causer une irritation de la peau.

Symptômes/lésions après contact avec les yeux : Cause des lésions permanentes à la cornée, à l'iris et à la conjonctive.

Symptômes/lésions après ingestion : Cette matière est nocive par voie orale et peut provoquer des effets néfastes sur la santé ou la mort en quantités importantes.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

VIRWITE EN POWDRE (SÉRIES 400)

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/ Vol. 77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015).

4.3. Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés : Eau pulvérisée, poudre extinctrice, mousse, dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers spécifiques de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Matière auto-échauffante : peut s'enflammer.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne surviendra dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de prudence contre l'incendie : Faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de nature chimique.

Mesures de lutte contre les incendies : Utiliser une pulvérisation ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.

Protection pendant la lutte contre un incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'un incendie sans un équipement de protection adéquat, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de soufre, oxydes de carbone (CO, CO₂). Peut libérer des gaz toxiques.

Autres informations : Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer la poussière. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

6.1.1 Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié (ÉPI).

Mesures d'urgence : Évacuer le personnel non requis.

6.1.2 Pour le personnel d'urgence

Équipement de protection : Équipe de nettoyage de l'équipement avec une protection appropriée.

Mesures d'urgence : Lors de l'arrivée sur la scène, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser les lieux et demander une assistance de personnel formé dès que les conditions le permettent. Ventiler la zone.

6.2. Précautions relatives à l'environnement

Empêcher de pénétrer dans les égouts et les eaux publiques. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Pour l'isolation : Confiner les déversements solides avec des barrières appropriées pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Récupérer le produit par aspiration, pelletage ou balayage. Transférer la matière déversée dans un récipient adéquat pour élimination.

Communiquer avec les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Références à d'autres sections

Voir la section 8 pour des contrôles de l'exposition et la protection personnelle et la Section 13 pour des données sur l'élimination du produit.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Autres dangers lorsque traité : La poussière peut former un danger de poussière combustible dans l'air. Libère des oxydes de soufre gazeux toxiques en contact avec l'eau. S'enflamme spontanément au contact de l'air.

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité : Se laver les mains et toute autre partie du corps exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer, et avant de quitter le travail. Éviter de respirer la poussière. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Manipuler les récipients vides avec soin, car un danger peut encore être présent. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Température de manipulation : Éviter les sources de chaleur supérieures à 50 °C (122 °F).

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément à de bonnes procédures de sécurité et d'hygiène industrielle.

VIRWITE EN POUDRE (SÉRIES 400)

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/ Vol. 77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015).

7.2. Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Est conforme à la réglementation applicable. Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes. Il faut suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker dans un endroit sec et frais. Tenir/stocker à l'écart de la lumière solaire directe, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.

Produits incompatibles : Eau, humidité, acides, bases, comburants, combustibles, matières inflammables.

Température de stockage : < 50 °C (122 °F). Tenir le matériel au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent réducteur.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances inscrites à la section 3 qui ne sont pas inscrites ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié, y compris : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL) ou OSHA (PEL).

Sel de carbonate		
ACGIH - États-Unis	TWA de l'ACGIH (mg/m ³)	5 mg/m ³
ACGIH - États-Unis	Catégorie de produit chimique de l'ACGIH	Non classable comme agent cancérigène pour l'humain
NIOSH - États-Unis	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	5 mg/m ³
Dioxyde de soufre (7446-09-5) *Est libéré en contact avec l'eau.		
ACGIH - États-Unis	ACGIH STEL (ppm)	0,25 ppm
ACGIH - États-Unis	Catégorie de produit chimique de l'ACGIH	Non classable comme agent cancérigène pour l'humain
NIOSH - États-Unis	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	5 mg/m ³
NIOSH - États-Unis	NIOSH REL (TWA) (ppm)	2 ppm
NIOSH - États-Unis	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	13 mg/m ³
NIOSH - États-Unis	NIOSH REL (STEL) (ppm)	5 ppm
IDLH - États-Unis	États-Unis - IDLH (ppm)	100 ppm
OSHA - États-Unis	OSHA - PEL (TWA) (mg/m ³)	13 mg/m ³
OSHA - États-Unis	OSHA - PEL (TWA) (ppm)	5 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans les zones confinées. Vérifier que tous les règlements nationaux/locaux sont respectés. Il faut suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Équipement de protection individuelle

: Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter un équipement de protection respiratoire.



Matériaux des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques. Porter des vêtements résistants au feu/aux flammes/ignifuges.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

VIRWITE EN POUDRE (SÉRIES 400)

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/ Vol. 77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015).

Protection des yeux	: Lunettes de protection contre les agents chimiques.
Protection de la peau et du corps	: Porter des vêtements de protection appropriés.
Protection respiratoire	: En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, portez une protection respiratoire approuvée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère à faible teneur en oxygène ou de niveaux d'exposition inconnus, porter une protection respiratoire approuvée.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre, blanche, à écoulement libre
Odeur	: Légère odeur de soufre
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6 - 10 [solution de 1 % en poids à 20 °C (68 °F)]
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 300 °C (572 °F) - se décompose avant d'atteindre le point de fusion
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: 250 °C (482 °F) pour l'hydrosulfite de sodium en poudre
Température de décomposition	: 70 - 151 °C (158 °F - 304 °F) pour l'hydrosulfite de sodium en poudre
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Tension de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: 55 - 65 lb/pi ³
Solubilité	: Eau : 18 % à 21 °C (70 °F)
Coefficient partage : N-octanol/eau	: < -2,75 - -4,7 Log P _{oc} (estimé) – pour l'hydrosulfite de sodium
Viscosité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité** : Aucune réaction dangereuse ne surviendra pas dans des conditions normales.
- Stabilité chimique** : Matière auto-échauffante : peut s'enflammer.
- Risque de réactions dangereuses** : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
- Conditions à éviter** : Lumière solaire directe, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.
- Matériaux incompatibles** : Eau, humidité, acides, bases, comburants, combustibles, matières inflammables.
- Produits de décomposition dangereux** : En contact avec l'eau : libère des oxydes de soufre. Les oxydes de soufre sont toxiques.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Orale : Nocif en cas d'ingestion.

VIRWITE EN POUDRE (SÉRIES 400)	
ETA (orale)	1 932,51 mg/kg de poids corporel
Sel de carbonate	
DL₅₀ orale chez le rat	1 310 mg/kg
Sel de sodium-soufre 1S*	
DL₅₀ orale chez le rat	4 090 mg/kg
CL₅₀ par inhalation chez le rat	2 300 mg/m ³ (Durée d'exposition : 2 h)
Dithionite de sodium	
DL₅₀ orale chez le rat	2 500 mg/kg
DL₅₀ cutanée chez le rat	> 2000
CL₅₀ par inhalation chez le rat	> 5,5 mg/l/4 h

VIRWITE EN POWDRE (SÉRIES 400)

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/ Vol. 77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015).

Dioxyde de soufre (7446-09-5) *Est libéré en contact avec l'eau.	
CL₅₀ par inhalation chez le rat	2 500 ppm/1 h
ETA (gaz)	1 250,00 ppmV/4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH : 6 - 10 [solution de 1 % en poids à 20 °C (68 °F)]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.

pH : 6 - 10 [solution de 1 % en poids à 20 °C (68 °F)]

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Sel de carbonate	
Groupe CIRC	3

Dioxyde de soufre (7446-09-5) *Est libéré en contact avec l'eau.

Groupe CIRC	3
--------------------	---

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/lésions après inhalation : Une exposition prolongée peut causer une irritation. En contact de l'eau, libère des gaz toxiques en cas d'inhalation (du dioxyde de soufre).

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Une exposition prolongée peut causer une irritation de la peau.

Symptômes/lésions après contact avec les yeux : Cause des lésions permanentes à la cornée, à l'iris et à la conjonctive.

Symptômes/lésions après ingestion : Cette matière est nocive par voie orale et peut provoquer des effets néfastes sur la santé ou la mort en quantités importantes.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie - général : : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Nocif pour la vie aquatique.

Sel de carbonate	
CL₅₀ Poisson 1	32 mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèce : Lepomis macrochirus [statique])
CE₅₀ Daphnie 1	88,76 mg/l

Sel de sodium-soufre 1S*	
CL₅₀ Poisson 1	300 mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèce : Lepomis macrochirus [statique])
CE₅₀ Daphnie 1	265 mg/l (durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
CL₅₀ Poisson 2	310 - 1220 mg/l (durée d'exposition : 96 h - Espèce : Pimephales promelas [statique])

Dithionite de sodium	
CL₅₀ Poisson 1	62,3 mg/l (Espèce : Leuciscus idus)
CE₅₀ Daphnie 1	98 mg/l (durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna Straus)

12.2. Persistance et dégradation

VIRWITE EN POWDRE (SÉRIES 400)	
Persistance et dégradation	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

VIRWITE EN POWDRE (SÉRIES 400)	
Potentiel de bioaccumulation	Non déterminé.

Sel de carbonate	
Log Poctanol/eau	-3,7 (à 25 °C)

Sel de sodium-soufre 1S*	
FBC Poisson 1	(aucune bioaccumulation)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Autres effets nocifs

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

VIRWITE EN POUDRE (SÉRIES 400)

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/ Vol. 77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015).

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres renseignements : Le réceptif peut demeurer dangereux lorsque vide. Continuer à observer toutes les précautions.

Écologie - Matière de rebut : Éviter le rejet dans l'environnement. Ce produit est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir éloigné des égouts et des cours d'eau.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Conformément au DOT

Désignation officielle de transport : HYDROSULFITE DE SODIUM

Classe de danger : 4.2

Numéro d'identification : UN1384

Codes d'étiquette : 4.2

Groupe d'emballage : II

Numéro GMU : 135



14.2. Conformément à l'IMDG

Désignation officielle de transport : DITHIONITE DE SODIUM (HYDROSULFITE DE SODIUM)

Classe de danger : 4.2

Numéro d'identification : UN1384

Groupe d'emballage : II

Codes d'étiquette : 4.2

EmS N° (incendie) : F-A

EmS N° (déversement) : S-J



14.3. Conformément à l'IATA

Désignation officielle de transport : HYDROSULFITE DE SODIUM

Groupe d'emballage : II

Numéro d'identification : UN1384

Classe de danger : 4

Codes d'étiquette : 4.2

Division : 4.2

Code GMU (IATA) : 4L



SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Règlements fédéraux américains

VIRWITE EN POUDRE (SÉRIES 400)	
SARA - Section 311/312 - classes de danger	Risque d'incendie Risque immédiat pour la santé (aigu)
Sel de carbonate	
Inscrit sur l'inventaire TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)	
Sel de sodium-soufre 1S*	
Inscrit sur l'inventaire TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)	
Dithionite de sodium	
Inscrit sur l'inventaire TSCA aux États-Unis (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)	

15.2. États-Unis - Réglementation des États

Sel de carbonate
États-Unis - Massachusetts - Droit de savoir
États-Unis - New Jersey - Droit de connaître la liste des substances dangereuses
États-Unis - Pennsylvanie - Liste pour le RTK (droit de savoir)
Dithionite de sodium

VIRWITE EN POWDRE (SÉRIES 400)

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/ Vol. 77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015).

États-Unis - Massachusetts - Droit de savoir
États-Unis - New Jersey - Droit de connaître la liste des substances dangereuses
États-Unis - Pennsylvanie - Liste pour le RTK (droit de savoir)

Réglementation canadienne

VIRWITE EN POWDRE (SÉRIES 300B)

Dithionite de sodium

Inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances pour le Canada)

Sel de sodium-soufre 1S

Inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances pour le Canada)

Sel de carbonate

Inscrit sur la LIS (Liste intérieure des substances pour le Canada)

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE LA PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou Dernière révision : 31/05/2017
Autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences des FDS de la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA 29 CFR 1910.1200 et de la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015).

Phrases complètes des textes du SGH :

Tox. aiguë 4 (orale)	Toxicité aiguë (orale) catégorie 4
Aquatique aiguë 3	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu, Catégorie 3
Aquatique chronique 3	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique, Catégorie 3
Pous. comb.	Poussière combustible
Lésion ocul. 1	Lésions oculaires graves/irritation des yeux Catégorie 1
Irrit. ocul. 2A	Lésions oculaires graves/irritation des yeux Catégorie 2A
Auto-éch. 1	Matières auto-échauffantes Catégorie 1
H251	Matière auto-échauffante : peut s'enflammer
H302	Nocif en cas d'ingestion
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

NFPA - Risque pour la santé

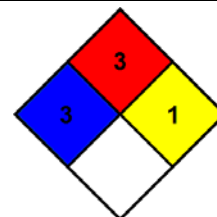
: 3 - Matières qui, dans des conditions d'urgence, peuvent provoquer des lésions graves ou permanentes.

NFPA - Risque d'incendie

: 3 - Les liquides et les solides (y compris les solides en suspension finement divisés) peuvent s'enflammer dans presque toutes les conditions ambiantes.

NFPA - Risque de réactivité

: 1 - Matières qui, par elles-mêmes, sont normalement stables, mais qui peuvent devenir instables à des températures et pressions élevées.



Classe de danger

Santé

: 3 Danger grave - Lésions graves probables à moins que des mesures rapides soient prises et qu'un traitement médical soit administré.

Inflammabilité

: 3 Danger grave

Physique

: 1 Danger faible

VIRWITE EN POUDRE (SÉRIES 400)

Fiche de données de sécurité

Conformément au Federal Register/ Vol. 77, n° 58/ le lundi 26 mars 2012/ Règles et règlements et selon la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015).

Manipuler le produit avec soin et éviter les contacts inutiles. Ces renseignements sont fournis en vertu du règlement sur le « droit de savoir » de l'OSHA aux États-Unis (29 CFR 1910.1200) et du règlement sur les matières dangereuses du Canada. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent. Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur les données qui nous sont disponibles et sont jugés comme étant vrais et précis, mais ils ne sont pas offerts comme des spécifications du produit. Aucune garantie, expresse ou tacite, relativement à la précision de ces données, des risques reliés à l'utilisation du produit ou des résultats qui peuvent être obtenus de l'utilisation du produit, n'est faite et Chemtrade et ses entreprises affiliées n'assument aucune responsabilité. Chemtrade est membre de l'ACIC (Association canadienne de l'industrie de la chimie) et adhère aux codes et principes de Gestion responsable™.